



Parcoursup: la ministre a-t-elle menti?

«Aucun candidat à l'université ne recevra un "non". Il aura un "oui" ou un "oui si"», affirmait-il y a peu à Libé la ministre de l'Enseignement supérieur, Frédérique Vidal.



REUTERS

C'était le samedi 17 mars, dans son bureau, rue Descartes. Les élèves venaient d'inscrire leurs vœux dans la toute nouvelle plateforme Parcoursup, la ministre se voulait rassurante, rejetant d'un bloc les critiques de sélection à l'entrée de l'université (lire pages 12-13). A la question: «Vous dites donc qu'il y aura une place pour chaque élève qui le souhaite?» Elle répondait: «Oui. C'est l'objectif que l'on poursuit. Nous travaillons tous les jours pour ça.»

Nous voici un mois plus tard. Une fiche technique, publiée sur le site de la DGesip (une direction technique du ministère), montre tout l'inverse. A l'issue de la procédure Parcoursup, le 6 septembre, des élèves «en attente» pourront recevoir une «notification de décision négative induite par l'examen des candidatures». Ce docu-

ment, révélé vendredi par l'agence de presse AEF, prévoit expressément l'hypothèse qu'«au terme de la phase principale

de la procédure nationale de préinscription [6 septembre] des candidats n'[aient] pas reçu de "oui" ou de "oui si" dans une formation qu'ils ont sollicitée». Dans ce cas, lit-on, ces candidats «sont informés qu'il n'a pu être donné une suite favorable à leur candidature compte tenu du nombre de places disponibles dans la formation et de leur rang de classement parmi les candidats retenus».

Interrogé dimanche, le ministère reconnaît que «de fait, un "en attente" pourra se transformer en un "non" à partir du 6 septembre. Ce sont des décisions constatant l'impossibilité matérielle à la fin de la procédure d'accueillir tous les étudiants en attente.» Et d'insister: «Il s'agit juste d'anticiper une situation qui va peut être arriver, même si on fait tout pour qu'elle n'arrive pas.»

MARIE PIQUEMAL